

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 9 mars 2021 à 19h30 sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse. Exceptionnellement, les membres participent à la séance par vidéoconférence, et la séance est diffusée sur internet, le tout en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Normand Pigeon, Bernard Groulx, Daniel Lauzon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H35

2021-03-83 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

POINTS AJOUTÉS

- 8.1 Adhésion déclaration d'engagement – Campagne sur l'intimidation – Union des Municipalités du Québec.
- 8.2 Autorisation de paiement – Quote-parts et services de plus de 10 000 \$.

ADOPTÉE

2021-03-84 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2021, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-03-85 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2021 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de février 2021, au montant de **123 979,09 \$**.

ADOPTÉE

2021-03-86 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2021 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de février 2021, au montant de **1 055 986,43 \$**.

ADOPTÉE

2021-03-87 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 881 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 MARS 2021

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 881 000 \$ qui sera réalisé le 22 mars 2021, réparti comme suit:

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|--------------------------------|------------------------------|
| 477 | 55 800 \$ |
| 518 | 2 825 200 \$ |

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (R.L.R.Q., c. D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 477 et 518, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 mars 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (R.L.R.Q., chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux

entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES
100, BOUL. DON-QUICHOTTE
ILE-PERROT, QC
J7V 6L7

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier(ère) ou trésorier. La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 477 et 518 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2021-03-88

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE BILLETS À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts numéros 477 et 518, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 mars 2021, au montant de 2 881 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

| Nom du soumissionnaire | Prix offert | Montant | Taux | Échéance | Coût réel |
|---|--------------|--------------|--------------|----------|-----------|
| 1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. | 98,8220 0 | 177 000 \$ | 0,50000 % | 2022 | 1,56394 % |
| | | 179 000 \$ | 0,65000 % | 2023 | |
| | | 182 000 \$ | 0,85000 % | 2024 | |
| | | 184 000 \$ | 1,15000 % | 2025 | |
| | | 2 159 000 \$ | 1,35000 % | 2026 | |

| | | | | | |
|--|----------|--------------|-----------|------|-----------|
| 2- VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. | 98,71921 | 177 000 \$ | 0,50000 % | 2022 | 1,58048 % |
| | | 179 000 \$ | 0,55000 % | 2023 | |
| | | 182 000 \$ | 0,80000 % | 2024 | |
| | | 184 000 \$ | 1,10000 % | 2025 | |
| | | 2 159 000 \$ | 1,35000 % | 2026 | |

| | | | | | |
|-------------------------------|----------|--------------|-----------|------|-----------|
| 3- MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. | 98,44705 | 177 000 \$ | 0,40000 % | 2022 | 1,59981 % |
| | | 179 000 \$ | 0,50000 % | 2023 | |
| | | 182 000 \$ | 0,80000 % | 2024 | |
| | | 184 000 \$ | 1,10000 % | 2025 | |
| | | 2 159 000 \$ | 1,30000 % | 2026 | |

| | | | | | |
|---------------------------------------|----------|--------------|----------|------|-----------|
| 3- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. | 98,44500 | 177 000 \$ | 0,50000% | 2022 | 1,60469 % |
| | | 179 000 \$ | 0,60000% | 2023 | |
| | | 182 000 \$ | 0,80000% | 2024 | |
| | | 184 000 \$ | 1,10000% | 2025 | |
| | | 2 159 000 \$ | 1,30000% | 2026 | |

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 2 881 000 \$ de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

2021-03-89 CRÉATION DU FONDS VERT

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2019-04-168 le 9 avril 2019, le Conseil a adopté la Politique de l'Arbre;

Considérant que cette politique prévoit la création d'un fonds pour la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville, auquel seraient versées les

-38-

sommes reçues suivant l'émission de constats d'infraction, notamment ceux émis pour l'abattage d'arbres sans permis, et certaines compensations exigées lors de projets de développement sur le territoire de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de procéder à la création du Fonds Vert afin que puissent y être versées les sommes reçues suivant l'émission de constats d'infraction, notamment ceux émis pour l'abattage d'arbres sans permis, et certaines compensations exigées lors de projets de développement sur le territoire de la Ville.

Que les sommes versées à ce Fonds servent à la plantation de nouveaux arbres, à la mise en œuvre de projets de renaturation ou à la protection de milieux naturels sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE

2021-03-90

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-57 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT AFIN D'AUTORISER UN NOMBRE DE 3 PORTES POUR LES GARAGES RÉSIDENTIELS ET AUGMENTER LE RAPPORT ESPACE BÂTI / TERRAIN MAXIMAL POUR LES ZONES H-123 ET H-145

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le Règlement de zonage no 437 est entré en vigueur le 23 février 2007 et qu'il y a lieu de modifier ce dernier notamment afin d'autoriser un nombre de 3 portes pour les garages résidentiels et augmenter le rapport espace bâti / terrain maximal pour les zones H-123 et H-145;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement adopté à la séance du 19 janvier 2021;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel no 2020-049 du 4 juillet 2020, le premier projet de règlement no 437-57 a fait l'objet d'un processus de consultation écrite de 15 jours et qu'aucun commentaire n'a été reçu au cours de cette consultation écrite de 15 jours.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter le second projet de règlement **no 437-57** modifiant le Règlement de zonage no 437 notamment afin d'autoriser un nombre de 3 portes pour les garages résidentiels et augmenter le rapport espace bâti / terrain maximal pour les zones H-123 et H-145.

Que copie de ce second projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2021-03-91

RÈGLEMENT NO 440-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 440 NOTAMMENT CONCERNANT LA VALEUR DU DÉPÔT EXIGÉ LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – ADOPTION

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le règlement no 440 sur les permis et les certificats est entré en vigueur le 23 février 2007 et qu'il y a lieu de modifier plusieurs dispositions de ce dernier, notamment concernant la valeur du dépôt exigé lors d'une demande de permis de construction;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement

-39- adopté à la séance du 19 janvier 2021.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'adopter le Règlement no **440-19** modifiant le Règlement no 440 sur les permis et les certificats notamment concernant la valeur du dépôt exigé lors d'une demande de permis de construction.

ADOPTÉE

2021-03-92 **RÈGLEMENT NO 555-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 555 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 815 000\$ POUR DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD PERROT – ADOPTION**

Considérant que des travaux d'élargissement du Boulevard Perrot entre le Boulevard St-Joseph et la 146^e Avenue, doivent être exécutés au cours de l'année 2021;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-03-98, le 10 mars 2020, le Conseil a adopté le Règlement no 555 décrétant une dépense et un emprunt de 815 000 \$ pour des travaux d'élargissement du Boulevard Perrot;

Considérant que le Règlement no 555 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 12 mai 2020 et est entré en vigueur le 15 mai 2020;

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt à 1 595 000 \$ pour la réalisation de ces travaux;

Considérant qu'à la séance du 9 février dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 555-1 déposé.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le Règlement no **555-1** modifiant le Règlement no 555 qui décrétait une dépense et un emprunt de 815 000\$ pour des travaux d'élargissement du boulevard Perrot.

ADOPTÉE

2021-03-93 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 565 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

Bernard Groulx donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 565 sur les dérogations mineures.

2021-03-94 **PROJET DE RÈGLEMENT NO 565 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le Règlement no 249 sur les dérogations mineures de la Ville est en vigueur depuis 1989 et que la Ville souhaite remplacer celui-ci;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'une consultation écrite de 15 jours doit être tenue en lieu et place de l'assemblée publique de consultation prévue à la Loi, tel que requis par l'arrêté ministériel no 2020-074 du 2 octobre 2020 dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

-40-

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le projet de règlement **no 565** sur les dérogations mineures.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2021-03-95 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 566 (RMH 330-1) REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 530 (RMH 330) RELATIF AU STATIONNEMENT**

Bruno Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption le Règlement no 566 (RMH 330-1) remplaçant le règlement no 530 (RMH 330) relatif au stationnement.

2021-03-96 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 566 (RMH 330-1) REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 530 (RMH 330) RELATIF AU STATIONNEMENT**

Considérant que le Règlement no 530 (RMH 330) relatif au stationnement est entré en vigueur le 11 octobre 2017;

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que les Villes qui en font partie ont décidé de procéder à la révision des règlements municipaux harmonisés;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le Règlement no 530 (RMH 330) par le Règlement no 566 (RMH 330-1) relatif au stationnement;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no 566 (RMH-330-1).

2021-03-97 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2021-04, LOTS 2 068 264, 3 354 222 ET 3 354 223 (100, RUE HUOT)**

Considérant que la requérante souhaite que soient permis:

- L'agrandissement, pour une partie du bâtiment principal de 12' x 14', avec une marge de recul avant de 4,50 mètres au lieu de 9 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- L'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul latérale de 3 mètres au lieu de 4,50 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- L'aménagement de deux nouvelles entrées charretières, pour un total de 4 au lieu d'un nombre maximal de 2 tel que prescrit à la réglementation;
- Que la largeur d'une des nouvelles entrées charretières soit de 41,50 mètres au lieu de 12 mètres tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux à la requérante;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2021-04 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2021-04**, lots 2 068 264, 3 354 222 et 3 354 223 (100, rue Huot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2021-03-98 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2021-02, LOT 2 069 916 (1, 1-A, 54^e AVENUE)**

Considérant que le requérant souhaite que soient régularisés:

- La marge de recul latérale adjacente à la voie de circulation du bâtiment principal à 4,35 mètres au lieu de 4,50 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- La marge de recul arrière du bâtiment principal à 3,30 mètres au lieu de 9 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- La galerie et ses escaliers en cours arrière avec un empiètement dans la marge de recul arrière de 6,80 mètres au lieu de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- Un escalier de type "*ouvert donnant accès aux étages situés à plus de 2 mètres du sol*" dans la cour avant alors que la réglementation le proscrit;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2021-02 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2021-02**, lot 2 069 916 (1, 1-A, 54^e Avenue) telle que présentée.

ADOPTÉE

2021-03-99 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2021-03, LOT 5 759 961 (2987, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que les requérants souhaitent que soit permise la construction d'une maison unifamiliale isolée de 2 étages;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2021-03 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2021-03**, lot 5 759 961 (2987, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2021-03-100 **DÉMARRAGE DE PROJET PTI 2021**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 adopté le 15 décembre dernier prévoit plusieurs projets dont la réalisation doit être débutée au cours de l'année 2021.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que le Conseil autorise les employés concernés de la Ville à entamer les démarches de financement, demandes de prix ou appels d'offres pour le projet suivant :

| Projet | No de projet |
|--|--------------|
| Réfection du réseau pluvial des secteurs Pointe-du-Moulin et Anse-au-Sable (services professionnels) | 062 |

Que les démarches susmentionnées nécessitant une approbation du Conseil en vertu des règles établies à la Loi ou la réglementation fassent l'objet de résolutions distinctes.

ADOPTÉE

2021-03-101 **OCTROI DE CONTRAT – SERVICES D'ENTRETIEN DU LAC ET DU COURS D'EAU DU PARC DES ÉPÉVIERES**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien du lac et du cours d'eau du Parc des Épévieres.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **11 400 \$** plus taxes applicables à la compagnie **Bio Service Montréal Inc.** pour l'entretien du lac et du cours d'eau du Parc des Épévieres.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-725-50-545.

ADOPTÉE

2021-03-102 **OCTROI DE CONTRAT – GT2021-06 – BALAYAGE DE LA CHAUSSÉE – ANNÉES 2021 ET 2022**

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 5 fournisseurs pour le balayage de la chaussée pour les années 2021 et 2022.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **78 340 \$** plus taxes applicables à **Balaye-Pro Inc.** pour le balayage de la chaussée pour les années 2021 et 2022.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-321-00-548.

ADOPTÉE

2021-03-103 OCTROI DE CONTRAT – GT2021-08 – SERVICE D’INSPECTION DES BORNES D’INCENDIE ET VANNES – ANNÉES 2021, 2022, 2023 ET 2024

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour des services d’inspection de bornes d’incendie et vannes pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d’octroyer un contrat au montant de **54 015,75 \$** plus taxes applicables à **Hydra-Spec Inc.** pour des services d’inspection de bornes d’incendie pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 et de vannes de rues pour l’année 2022.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 02-413-00-443.

ADOPTÉE

2021-03-104 COLLECTE ET TRANSPORT DE FEUILLES D’AUTOMNE – AJUSTEMENT DE PRIX – ANNÉE 2021

Considérant que par l’adoption de la Résolution no 2020-12-419 le 8 décembre 2020, le Conseil a octroyé un contrat au montant de 20 398,40 \$ plus taxes applicables à Transport Rolland Chaperon Inc. pour les services de collecte et de transport des feuilles d’automne jusqu’à La ferme Quinn pour l’année 2021;

Considérant qu’un ajustement de prix est nécessaire pour couvrir les frais supplémentaires en lien avec la pandémie et la pénurie de main d’œuvre.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d’autoriser le paiement d’un montant supplémentaire de **2 651,79 \$** plus taxes applicables à **Transport Rolland Chaperon Inc.** pour les services de collecte et de transport des feuilles d’automne pour l’année 2021.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 02-452-20-436.

ADOPTÉE

2021-03-105 OCTROI DE CONTRAT – GT2021-04 – SERVICE DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS CVAC – ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour des services de maintenance des équipements CVAC pour les années 2021, 2022 et 2023.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d’octroyer un contrat au montant de **29 547 \$** plus taxes applicables à **Black and McDonald Limited** pour des services de maintenance des équipements CVAC pour les années 2021, 2022 et 2023.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée aux postes budgétaires 02-198-00-566, 02-319-00-566, 02-719-00-566 et 02-737-90-566.

ADOPTÉE

2021-03-106 DÉMARRAGE DE PROJETS PTI 2021

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 adopté le 15 décembre dernier prévoit plusieurs projets dont la réalisation doit être débutée au cours de l'année 2021.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu que le Conseil autorise les employés concernés de la Ville à réaliser les démarches de financement, demandes de prix ou appels d'offres pour les projets suivants :

| Projets | No de projet |
|---|--------------|
| Réfection du chalet du Parc des Mésanges – Phase II | 074 |
| Pumptrack au Parc des Mésanges – Phase II | 030 |
| Parc Nature | 075 |

Que les démarches susmentionnées nécessitant une approbation du Conseil en vertu des règles établies à la Loi ou la réglementation fassent l'objet de résolutions distinctes.

ADOPTÉE

2021-03-107 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE REMPLACEMENT, FOURNITURE ET INSTALLATION DE FENÊTRES – RÉFECTION DU CHALET DU PARC DES MÉSANGES

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour des travaux de remplacement, de fourniture et d'installation de fenêtres au chalet du Parc des Mésanges.

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-07-244 le 14 juillet 2020, le Conseil avait autorisé une dépense de 95 250 \$ plus taxes applicables pour la réalisation des travaux de réfection au chalet du Parc des Mésanges, et que par l'adoption du PTI 2021, ce budget a été augmenté à 132 250 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **23 525 \$** plus taxes applicables à **9323-3286 Québec inc. (Vitrerie Brunelle Inc.)** pour des travaux de remplacement, de fourniture et d'installation de fenêtres au chalet du Parc des Mésanges.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-10-111. Projet no 074.

ADOPTÉE

2021-03-108 ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS – RENOUELEMENT DE CONTRAT ANNÉE 2021

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-03-121 le 10 mars 2020, le Conseil a octroyé un contrat à Techniparc pour l'entretien des terrains sportifs pour l'année 2020, avec 2 options de renouvellement d'une saison chacune pour les saisons 2021 et 2022;

Considérant que le Conseil désire se prévaloir de son option de renouvellement pour l'année 2021.

-45-

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que le contrat octroyé à **9032-2454 Québec inc. (Techniparc)** pour l'entretien des terrains sportifs soit renouvelé pour l'année 2021 au montant de **21 461,29 \$** plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-725-10-545.

ADOPTÉE

2021-03-109

ENTENTE – ADHÉSION AU PROGRAMME BIBLIO-JEUX 2021-2023 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) est un organisme de bienfaisance dont l'un des mandats est d'outiller ses membres pour leur permettre de mieux soutenir leur communauté dans leurs besoins d'information, de littérature et de culture, ainsi qu'en leur offrant des services visant à fidéliser les usagers et à développer les clientèles potentielles;

Considérant que Biblio-Jeux est un programme de stimulation du langage oral et de l'écrit à la bibliothèque pour les enfants âgés entre 6 mois et 12 ans et leurs parents, par l'implantation dans les bibliothèques de jeux et de livres sélectionnés ;

Considérant que la Ville souhaite adhérer au Programme Biblio-Jeux pour une période de 3 années et que pour ce faire, elle doit signer une entente à cet effet avec l'ABPQ.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la Ville adhère au Programme Biblio-Jeux pour une période de 3 années.

Qu'Isabelle Caisse-Scott, Responsable de la Bibliothèque Marie-Uguay, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville, l'entente avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) à cet effet.

Que soit autorisé le versement d'un montant de **241,69 \$** pour cette adhésion pour l'année 2021, avec une augmentation de 0,025 % par année, pour les 2 années subséquentes de l'entente.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-737-10-494.

ADOPTÉE

2021-03-110

RENDEZ-VOUS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC – AUTORISATION DE PARTICIPATION – ÉVÈNEMENT VIRTUEL

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser Madame Isabelle Caisse-Scott, responsable de la Bibliothèque Marie-Uguay, à participer au « Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec » qui aura lieu virtuellement les 9, 10 et 11 juin 2021.

Qu'une dépense de **195 \$** soit autorisée pour son inscription à l'évènement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-737-10-311.

ADOPTÉE

2021-03-111 OCTROI DE SUBVENTION 2021 – THÉÂTRE DE L'ÎLE PERROT

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière du Théâtre de l'île Perrot pour la planification et réalisation de ses activités culturelles estivales sur le site de la Chapelle dans l'enclos patrimonial;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer une subvention de **6 300 \$** au **Théâtre de l'Île Perrot** pour l'année 2021.

D'autoriser qu'un premier paiement équivalent à 50 % de la subvention soit payé au début de la saison en mars 2021.

Que le second paiement de 50% soit fait au mois de juillet 2021 si les activités peuvent être maintenues et réalisées.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-731-80-992.

ADOPTÉE

2021-03-112 OCTROI DE SUBVENTION – MARCHÉ DE PÂQUES – MARCHÉ DES SAVEURS DE L'ÎLE-PERROT

Considérant que la Ville a reçu une demande de subvention du Marché des saveurs de l'île Perrot pour la tenue de l'évènement du Marché de Pâques le 3 avril prochain;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer une subvention à la **Marché des saveurs de l'Île Perrot** au montant de **3 000 \$** pour la tenue de l'évènement du Marché de Pâques.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2021-03-113 OCTROI DE SUBVENTION – PROJET D'UN OCÉAN À L'AUTRE – BOUGE BOUGE

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de l'organisme Bouge Bouge pour la réalisation du projet D'un océan à l'autre pour lequel les citoyens doivent s'inscrire, marcher ou courir durant tout le mois d'avril, comptabiliser les kilomètres parcourus et essayer de traverser le Canada d'un océan à l'autre en distance;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer une subvention de **500 \$** à l'organisme **Bouge Bouge** pour la réalisation du projet D'un océan à l'autre.

-47- Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2021-03-114 OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION 2020-2021 – RINGUETTE LES 4 CITÉS

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer à l'association **Ringuette Les 4 Cités** une subvention au montant de **495 \$** pour le soutien à l'inscription de 10 joueuses de la Ville pour la saison 2020-2021.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2021-03-115 CRÉATION DE POSTE PERMANENT – ADJOINT(E) ADMINISTRATIF(VE) SERVICES INCENDIE – SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE NO 2021-03

Considérant les besoins de la Ville en matière de services incendie, il est jugé opportun de créer un poste permanent d'adjoint(e) administratif(ve).

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la création d'un poste permanent d'adjoint(e) administratif(ve) des services incendie.

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente no 2021-03 concernant la création de ce poste permanent.

Que les dépenses reliées à ce poste soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2021-03-116 RESTRUCTURATION DU SERVICE D'URBANISME – CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT ET D'UN POSTE TEMPORAIRE DE TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT – SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE NO 2021-02

Considérant que suivant analyse, il est requis de procéder à une restructuration du Service de l'urbanisme de la Ville et de procéder à la création d'un poste de conseiller en environnement et d'un poste temporaire de technicien en environnement.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de procéder à la restructuration du Service de l'urbanisme de la Ville conformément à la proposition de la Direction Générale.

D'autoriser la création d'un nouveau poste permanent de conseiller en environnement et d'un nouveau poste temporaire de technicien en environnement.

De procéder à l'abolition du poste permanent de technicien en environnement.

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente no 2021-02 concernant la restructuration du Service de l'urbanisme et la création de ces postes.

- 48- Que les dépenses reliées à ces postes soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2021-03-117 EMBAUCHE DE PERSONNEL – CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT

Considérant la création d'un nouveau poste permanent de conseiller en environnement;

Considérant que Monsieur Daniel Girard occupe actuellement le poste de technicien en environnement et qu'il rencontre les exigences pour occuper le nouveau poste permanent de conseiller en environnement.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu de procéder à l'embauche de Monsieur Daniel Girard à titre de conseiller en environnement, à compter du départ en congé de maternité de la directrice du Service, au salaire et aux conditions prévues à la convention collective.

Que les dépenses reliées à cette embauche soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2021-03-118 NOMINATION RESPONSABLE DU SERVICE DE L'URBANISME PAR INTÉRIM

Considérant que la directrice du Service de l'urbanisme de la Ville sera absente en raison d'un congé de maternité;

Considérant que Madame Marie-Andrée Laplante, inspectrice en urbanisme au sein de ce service possède toutes les compétences requises pour occuper la fonction de responsable du Service de l'urbanisme pendant l'absence de la directrice.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu que Madame Marie-Andrée Laplante soit nommée Responsable du Service de l'urbanisme par intérim, pendant la période d'absence de la directrice du service, aux conditions et salaire entendus.

ADOPTÉE

2021-03-119 DÉSIGNATION DE RESPONSABLES – VÉRIFICATIONS D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'autoriser mesdames Ghyslaine Deschênes et Katherine-Erika Vincent, à titre de responsables de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour les demandes de vérifications d'antécédents judiciaires auprès de la Sûreté du Québec, notamment pour la signature du Formulaire de consentement à la vérification d'antécédents pour les secteurs vulnérables.

ADOPTÉE

2021-03-120 OCTROI DE CONTRAT – VOLET 3 PROJET MISE À JOUR DES ARCHIVES

Considérant les obligations de la Ville en vertu de la *Loi sur les archives* (R.L.R.Q. c. A-21.1);

Considérant que la Ville a entrepris une refonte complète des archives de la Ville;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2018-12-395 le 18 décembre 2018, le Conseil a approuvé l'octroi d'un contrat au Centre d'archives Vaudreuil-Soulanges, organisme à but non lucratif établi à Vaudreuil-Dorion, pour la rédaction des outils de gestion documentaire nécessaires à la mise à jour des archives de la Ville;

Considérant que, conformément à la *Loi sur les archives*, le nouveau calendrier de conservation de la Ville a été approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) le 1^{er} novembre 2019, que le déclassé des dossiers, la destruction des documents qui n'ont pas à être conservés et le réaménagement de la salle des archives de l'Hôtel de Ville a débuté en 2020 et qu'il est nécessaire de poursuivre ce mandat au cours de l'année 2021.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **20 800 \$** plus taxes applicables au **Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges** pour l'achat d'une banque de 400 heures au taux de 52 \$ / heure pour la réalisation du volet 3 du projet de mise à jour des archives de la Ville comprenant le déclassé des dossiers, la destruction des documents qui n'ont pas à être conservés, le réaménagement de la salle des archives de l'Hôtel de Ville ainsi que de l'assistance lors de la mise en place du logiciel de gestion électronique des documents.

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de services à cet effet.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-141-00-418.

ADOPTÉE

2021-03-121 AUTORISATION DE DÉPENSE – RENOUELEMENT ASSURANCES RESPONSABILITÉ – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO 2020-12-440

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-12-440 le 15 décembre 2020, le Conseil a approuvé le renouvellement du portefeuille des assurances générales et responsabilité de la Ville, pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021, auprès de **BFL CANADA INC.**, pour la somme de 266 185 \$, plus taxes applicables;

Considérant le changement d'assureur et de la période de la couverture pour les polices d'assurances Responsabilité civile générale et municipale et Responsabilité civile excédentaire au cours de l'année 2020 et de la réception par le courtier BFL Canada Inc. le 17 février dernier, des nouveaux coûts associés à ces deux polices d'assurance pour la période du 16 février 2021 au 16 février 2022.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Résolution no 2020-12-440 soit modifiée, afin que les montants associés aux polices d'assurances Responsabilité civile générale et municipale et Responsabilité civile excédentaire en soient retirés; Que le renouvellement des polices d'assurances Responsabilité civile générale et municipale et Responsabilité civile excédentaire auprès de **BFL CANADA INC.** pour la période du 16 février 2021 au 16 février 2022 soit approuvé, aux montants suivants, plus taxes applicables :

| | |
|--|------------|
| Responsabilité civile générale et municipale | 200 672 \$ |
| Responsabilité civile excédentaire | 51 501 \$ |

Que cette dépense soit puisée dans le budget d'opération et répartie dans les postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2021-03-122 ADHÉSION DÉCLARATION D'ENGAGEMENT – CAMPAGNE SUR L'INTIMIDATION – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé le 18 janvier dernier, une campagne intitulée « Par respect pour notre démocratie, notre municipalité s'engage »;

Considérant qu'il s'agit d'une invitation à toutes les municipalités du Québec à adopter une résolution afin d'adhérer à la déclaration d'engagement pour faire cesser l'intimidation envers les élus/élus, notamment en vue de la campagne électorale de novembre prochain;

Considérant que la Ville constate que ses élus/élus font de plus en plus l'objet de déclarations agressives, de gestes d'intimidation et d'harcèlement, notamment sur les réseaux sociaux.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adhérer à la déclaration d'engagement de l'UMQ dans le cadre de la campagne «Par respect pour notre démocratie, notre municipalité s'engage» pour faire cesser l'intimidation envers les élus/élus.

Que la Ville invite les trois autres villes de l'île Perrot à adopter elles aussi la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-03-123 AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PARTS ET SERVICES DE PLUS DE 10 000 \$

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser les paiements suivants pour l'année 2021 :

SERVICES :

- Ville de Pincourt (traitement des eaux usées) : 219 084 \$

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de février 2021 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du 16 février 2021 – CCU.
- Rapport du trésorier sur les dépenses électorales (article 513.2 LÉRM).

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-03-124 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de lever la séance à 21h20.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse
/sb

Catherine Fortier-Pesant
Greffière
